

## CONDITIONS GENERALES

**1.** Les présentes conditions s'appliquent sans exception à toutes nos offres, commandes et factures pour le matériel informatique et les logiciels.

Tout client, en signant ou en acceptant le bon de commande, le contrat de mise à disposition de logiciels par courrier, télécopie, téléphone ou par e-mail, est réputé les connaître et les accepter sans réserve.

Aucune modification ne pourra y être apportée à moins que cet accord ne soit établi par écrit et signé par le gérant de NC-Consult, autorisé à cet effet.

**2.** En cas de vente de matériels informatiques, NC-Consult ne peut être tenue responsable des retards de livraisons imposés par le Fournisseur/Distributeur/Grossiste.

**3.** Les redevances de mise à disposition des logiciels, sont facturées en avance et sont payables avant échéance. Faute de quoi le client ne peut bénéficier de la maintenance et des mises à jour.

**4.** Tous nos tarifs de services informatiques, de maintenance et de mise à disposition de logiciels sont sujets à une indexation annuelle sur base de l'indice à la consommation.

**5.** Toutes nos factures sont libellées en Euro. Toute facture non contestée dans un délai de 8 jours ouvrables et due et doit être payée avant la date d'échéance à 30 jours.

**6.** Les factures de NC-Consult sont payables au grand comptant et sans escompte, sauf stipulation particulière.

Tout paiement non effectué à l'échéance porte de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de 12 % l'an.

En outre, toute facture non payée à l'échéance sera majorée de 15 % avec un minimum de 62 € à titre de dommages et intérêts forfaitaires irréductibles. Droit Belge applicable.

**7.** Toute réclamation doit, à peine de nullité, être formulée d'une manière explicite et envoyée par lettre recommandée à NC-Consult. Dans les huit jours de la date de facture.

**8.** Le tarif NC-Consult est communiqué à titre indicatif.

Des modifications peuvent intervenir à tout moment et sans avertissement préalable.

**9.** Toutes contestations seront portées exclusivement devant les tribunaux de Bruxelles et la Justice de Paix du premier Canton de Bruxelles pour les litiges relevant de sa compétence.

NC-Consult se réserve toutefois de porter le différend devant tout autre tribunal compétent.